

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
25 juin 2020

PUBLIE LE : 03 JUIL. 2020

Délibération n°250620-5 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et création de la commission des achats

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président sortant le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, sous la présidence de Madame TEMPEZ, doyenne de l'assemblée, puis de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommuna, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 25 JUIN 2020

Présents

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT MARLY

Mireille TEMPEZ, 1ERE MAIRE ADJOINTE

Absents excusés

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT MARLY

Cédric PEMBA MARINE, MAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées délibérantes
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
ET CREATION DE LA COMMISSION DES ACHATS**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 qui dispose que la commission d'appel d'offres du Syndicat est composée :

- du Président de l'établissement public de coopération intercommunale ou de son représentant,
- de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi les délégués;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 qui prévoit la désignation des membres de la CAO à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste ;

CONSIDERANT également la volonté de créer une commission dite des achats ayant pour rôle de donner un avis consultatif préalable à l'attribution des marchés supérieurs à 90 000 € HT et n'entrant pas dans le champ de compétence de la CAO ;

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote.

ARTICLE 1 : DESIGNE, à l'unanimité, en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres les délégués cités ci-après :

1^{ER} Tour :

Membres titulaires :

Madame Mireille TEMPEZ	Commune du Port Marly
Madame Marie-Claude CARLIER	Commune du Port Marly
Madame Emmanuelle RAMPAZZO	Commune de Marly Le Roi
Madame Clarisse ZANN	Commune de Marly Le Roi
Madame Nicole WANG	Commune du Pecq

Membres suppléants :

Madame Estelle BOURGEOIS	Commune du Port Marly
Madame Michèle TROJANI	Commune du Port Marly
Monsieur Jean-François PERRAULT	Commune de Marly Le Roi
Madame Betty MILLET-MARCEROU	Commune de Marly Le Roi
Madame Julie SERIEYS	Commune du Pecq

ARTICLE 2 : DECIDE de créer une commission des achats ayant pour rôle de donner un avis préalable consultatif à l'attribution des marchés publics dont le montant est supérieur à 90 000 € HT et qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 3 : PRECISE que cette commission des achats est composée des membres de la CAO mais qu'elle se réunit sans exigence de quorum.

Fait à Marly-le-Roi, le **03 JUIL. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **03 JUIL. 2020**

Pour Extrait Conforme

Jean-Noël AMADEI

Président du Syndicat Intercommunal